

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Université de Sétif -2-

Faculté des Lettres et des Langues
Département de Langue et Littérature Françaises
Matière : Linguistique contrastive (Cours)
Niveau : Master 2 (Linguistique)
Enseignant : M. KERNOU Hamza

Chapitre 3 : L'interférence

1. Définitions

D'un point de vue psychologique : l'interférence peut être considérée comme une contamination de comportements. « L'effet négatif que peut avoir une habitude sur l'apprentissage d'une autre habitude ».

Du point de vue de la pédagogie des langues vivantes :

« L'interférence est un type particulier de fautes que commet l'élève qui apprend une langue étrangère, sous l'effet des habitudes ou des structures de la langue maternelle. On parle à ce propos de « déviation », de « glissement », de « transfert », de « parasites ». L'interférence qui est l'introduction d'un élément E de la langue maternelle (L1) dans la langue étrangère (L2), ne se produit pas arbitrairement. Il y a interférence lorsqu'il y a analogie entre un élément de L2 avec un élément correspondant de L1 qui entraîne un glissement vers L1. »

D'un point de vue linguistique : « elle se définit comme un accident du bilinguisme entraîné par le contact entre les langues. Selon Mackey, « l'interférence est l'emploi, lorsqu'on parle ou que l'on écrit dans une langue, d'éléments appartenant à une autre langue » ».

Elle consiste à user, lorsque l'on parle ou lorsque l'on écrit dans une langue, d'éléments relevant d'une autre langue. Il s'agit, donc, d'un acte de parole ou d'écriture erroné (qui s'écarte de la norme). L'interférence résulte, majoritairement, de l'impact de la langue maternelle sur la langue étrangère et dénote les limites des compétences d'un individu en cette dernière.

Définition de Dubois : « il y a interférence quand un sujet bilingue utilise dans une langue-cible A un trait phonétique, morphologique, lexical ou syntaxique de la langue B. L'emprunt et le calque sont souvent dus à des interférences. Mais l'interférence reste individuelle et

involontaire, alors que l'emprunt et le calque sont en cours d'intégration ou intégrés dans la langue A » (*Dictionnaire de linguistique*, 2002).

2. Les types d'interférences

2.1. L'interférence phonétique : elle concerne la transposition d'un trait phonétique L1 sur L2.

2.2. L'interférence morphologique (grammaticale): l'apprenant use du même trait grammatical de sa langue maternelle en calquant toutes les règles s'y référant, tels que le genre et le nombre.

Elle concerne le genre et le nombre des mots.

2.3. L'interférence lexicale : elle concerne l'emploi fautif de mots dans des contextes qu'ils n'ont pas normalement. Il s'agit de traduction littérale de mots véhiculant un sens et un référent unique dans la langue maternelle, alors que dans la langue-cible le référent possède plusieurs dénominations.

2.4. L'interférence syntaxique : elle concerne l'ordre des mots dans la phrase, le dédoublement du sujet, l'emploi fautif de préposition...

2.5. L'interférence sémantique : elle concerne l'emploi abusif de mots dans des sens qu'ils n'ont pas par analogie à la L1. Il s'agit aussi de traduction littérale.